

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME
COMMUNE DE FORT-MAHON-PLAGE**



PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

4. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

➤ **Orientation d'aménagement et programmation n°1**

L'aménagement de la zone 1AU située au croisement de la rue de Quend et de la route de Berk devra respecter les orientations représentées ci-contre.

